# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 4.4

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

REFECTION DE LA RUE ANTOINE BURELLIER

APPROBATION DU MARCHE

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre des travaux de réfection de la rue Antoine Burellier, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une procédure d’appel d’offres ouvert a été lancée conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics pour ces travaux. Ceux-ci sont répartis en un lot unique.

Pour mémoire, les interventions à prévoir comprennent :

* la mise en place d’un plan d’Assurance de la Qualité (PAQ) ;
* la signalisation temporaire de chantier ;
* l'installation de chantier ;
* les travaux préparatoires ;
* les travaux de terrassements : déblais en terrain de toute nature (y compris démolitions de chaussées, de bétons ordinaires et armés, de maçonneries), purges, évacuation des déblais impropres à leur mise en remblais, couche de réglage, bordures, caniveaux de tous types, revêtement de chaussée, trottoirs... ;
* les travaux de voirie et réseaux divers.

A titre indicatif, les travaux pourront être réalisés à partir de juin 2015.

A l’issue de la consultation, trois entreprises ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d’appel d’offres, réunie le 28 avril 2015, a classé les offres et retenu la variante de la société EUROVIA de Riorges, pour un montant de 118 622,40 € TTC.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le marché concernant les travaux de réfection de la rue Antoine Burellier, à passer avec la société EUROVIA ;
2. autorise le maire le signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.